



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'INFO

CFDT INTERCO 94 – SECTION DE VINCENNES
N°16

DECEMBRE 2017

RIFSEEP

Depuis le 1^{er} octobre, la ville de Vincennes a mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel), qui remplace l'ancien régime indemnitaire. La CFDT vous explique les tenants et les aboutissants de cette nouvelle indemnité ainsi que sa mise en place à Vincennes, dans un **numéro spécial**.

ENCORE TROP D'AGENTS PRIVÉS D'ÉVÈNEMENTS

La mairie organise occasionnellement des événements tels que les conventions du personnel, le forum des mutuelles... et c'est une bonne chose.

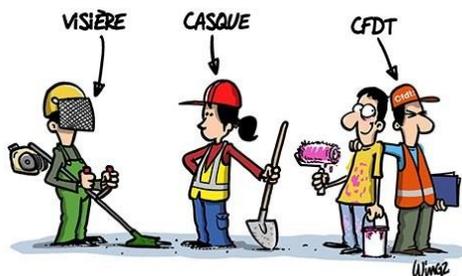
Malheureusement, la CFDT regrette qu'un certain nombre d'agents (environ 1/3 du personnel) ne puisse assister aux événements fixés à l'heure du repas et qu'une grande partie d'entre eux ne puisse assister aisément aux conventions.

Car en effet, tout le personnel travaillant avec des enfants ne peut quitter son poste sans laisser ses collègues en sous effectifs, ce qui est handicapant pour l'équipe.

La CFDT a relancé la mairie afin qu'elle trouve des solutions mais malheureusement nous n'avons pas eu de réponses.

Nous luttons pour que tous les agents soient sur un même pied d'égalité et que tous puissent bénéficier de ces événements.

VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



CT ET CHSCT DU 28 NOVEMBRE

Encore une fois, le Comité technique devait normalement durer 1 heure, mais avec 10 points à l'ordre du jour, les délais sont impossibles à tenir.

Celui-ci a duré 2H30 et le CHSCT a commencé avec 1H30 de retard, privant certaines personnes (côté mairie et côté personnel) d'assister au CHSCT.

C'est pourquoi la CFDT a réagi plusieurs fois en disant clairement que c'était anti dialogue social et que nous souhaitons avoir **des temps de réunions d'instances plus longs et des réunions préparatoires**.

Lors des Comités Techniques, la CFDT vote **systématiquement contre les suppressions de postes**.

SUPPRESSION DES EFFECTIFS



La CFDT essaie de négocier afin d'obtenir des meilleures conditions de travail pour les agents, mais encore une fois cela est difficile quand on ne laisse pas le temps et la place au dialogue social.

A noter : les comptes rendus des comités techniques sont maintenant (enfin !) disponibles sur l'intranet.

Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Départemental CFDT Interco 94 – Val de Marne

Maison des Syndicats – 11/13, Rue des Archives – 6^{ème} étage – Bureau N° 628 – 94010 Créteil Cedex
Téléphone : 01.43.99.12.43. – Courriel : interco94@interco.cfdt.fr

RESTRUCTURATION DE SERVICE ET PRIMES DE DÉPART

Lors de la « réorganisation » du CTM (centre technique municipal), des services ont vu un fort changement apparaître (diminution des locaux, changement de fiche de postes).

La CFDT a obtenu que cette « réorganisation » soit appelée « restructuration de service ».

En effet ce terme permet aux agents de partir de la ville avec une indemnité proportionnelle à leur ancienneté (pouvant aller jusqu'à 2 mois de salaire par année d'ancienneté après avoir passé 20 ans à la ville).

Au CTM, grâce à la redéfinition du terme que la CFDT a obtenue, un agent a pu partir avec ses indemnités.

RÉORGANISATION DES SERVICES



CONGRES DE LA CFDT INTERCO 94

Lors du congrès du syndicat départemental du CFDT Interco Val-de-Marne (94), qui a eu lieu le 14 novembre 2017, la section de Vincennes a montré son implication.

Grégoire BAGOT a été réélu secrétaire général du syndicat. Anthony DELPORTE a été réélu membre du Conseil syndical départemental.

Vincennes bénéficie d'une implantation dans les instances départementales, ce qui nous permet d'être au cœur des préoccupations de nos militants et au cœur d'un réseau qui s'agrandit et qui se spécifie (exemples : défenseur juridique, problématiques déjà vécues sur d'autres collectivités).

CHARTRE MESSAGERIE : OUI !

... MAIS POUR QUI ?

Une chartre protégeant les messageries électroniques et nous expliquant comment les utiliser à bonne escient est une très bonne chose, car nous entrons dans une ère où la dématérialisation est le maître mot.

Ainsi « chaque agent pourra recevoir les infos sur son adresse professionnelle ».



NON, CE N'EST PAS VRAI : BEAUCOUP D'AGENTS N'ONT PAS D'ADRESSE PROFESSIONNELLE CREEE PAR LA VILLE !

Et ces agents n'ont pas accès à toutes les infos données par la ville ou même simplement par leur hiérarchie.

De ce fait, ils reçoivent des informations orales de leurs supérieurs ou de leurs référents sans savoir si ces infos sont exactes, erronées ou modifiées.

Comment connaître la teneur d'un contenu si on ne l'a pas lu ?

Cela creuse encore **les inégalités et les différences de traitements entre les agents**, car bien souvent ce sont les catégories C, en bas de l'échelle, qui sont oubliées (ATSEM, animateur, agent social...)

PRESSIONS, HARCELEMENT, RENSEIGNEMENTS : CONTACTEZ-NOUS

Pour nous contacter :

**Téléphone : 01 71 33 64 81
06 76 10 94 87**

(Merci de laisser vos coordonnées sur notre répondeur)

**E-mail : cfdt.vincennes@yahoo.fr ou
delporte.cfdt@gmail.com**

Adhérer à la CFDT, c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarité** ! Construire des **revendications pertinentes** ! Être **respectés, entendus et défendus** !

Prix de l'adhésion = **0,75 %** du salaire annuel net imposable, dont **66 %** est **remboursé par les impôts** l'année suivante.

Exemple : je gagne environ 1300 €/mois : je paye 10,80€/mois, mais seulement 3,70€/mois, après remboursement des impôts.

Je souhaite **être contacté pour adhérer** à la section **CFDT** des agents de la Ville de Vincennes.

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **E-mail :** _____

À nous remettre, ou à nous renvoyer à : **CFDT – Mairie de Vincennes – BP 123 - 94300 VINCENNES CEDEX**